



Mairie d'UGINE
2 rue de la Mairie
BP 2
73401 UGINE

APPEL À CANDIDATURE ALPAGES LES REGOTTES

La Ville d'Ugine s'investit en faveur de l'agriculture de montagne qui revêt un caractère particulier sur son territoire. Dans le cadre de sa politique agricole, la Commune veille à la préservation des espaces dédiés à l'agriculture et notamment dans ses alpages situés au col de l'Arpettaz.

Ces Alpages représentent une part précieuse du patrimoine communal qu'il convient d'entretenir et de valoriser.

La municipalité souhaite développer et conforter une activité pastorale dont l'objectif est de valoriser et de préserver tant le patrimoine bâti que les richesses naturelles et paysagères du site.

Le présent Appel à Candidature doit permettre de sélectionner le futur exploitant de l'alpage des Regottes, et ce, à compter de la saison estivale 2024.

En raison des délais et d'un printemps clément, la saison 2024 sera couverte par un contrat précaire d'un an ferme de mise à disposition. Cette situation de transition permettra à l'exploitant retenu de mener à bien les démarches administratives nécessaires à la conclusion d'une Convention Pluriannuelle de Pâturage à compter de la saison suivante, soit dès la saison 2025. Si nécessaire, la période de transition pourra être prolonger d'une année afin de permettre à la Commune, propriétaire de l'alpage, de mener à bien certains travaux, en concertation avec le futur exploitant.

En effet, la Ville d'Ugine pourrait mener des opérations d'amélioration sur plusieurs années de cet outil économique : amélioration du logement, réflexion quant à la salle de fabrication, amélioration de la gestion et du stockage de la ressource Eau.

Le présent Appel à Candidature devra permettre, sur la base du cahier des charges présenté en annexe, de retenir l'exploitant de la saison à venir.

Dépôt des dossiers de candidature

Les candidatures se feront obligatoirement par le dépôt d'un dossier de candidature.

Les dossiers de candidature devront parvenir en Mairie d'Ugine, avant 5 avril 2024 à 12 heures :

- Soit par envoi postal avec accusé de réception,
- Soit déposé en main-propre contre délivrance d'un récépissé de réception auprès de l'accueil de la Mairie d'Ugine,
- Soit par mail avec accusé de réception à mairie@ugine.com.

Les questions concernant cet appel à candidature sont à adresser à : mairie@ugine.com

Processus de décision

L'attribution de l'alpage des Regottes se fera par délibération du Conseil Municipal, après avis de la Commission Agriculture de la Ville d'Ugine.

La Ville d'Ugine se réserve le droit de discuter librement avec les candidats tout au long du processus de sélection, et sur quelque point que ce soit du présent Appel à Candidature.

Pièces obligatoires composant le dossier de candidature

- Lettre de candidature présentant le candidat et son exploitation,
- Descriptif des moyens humains et matériels de l'exploitation,
- Engagement écrit d'entretien et gestion du pâturage respectueux des enjeux environnementaux locaux,
- Certification, diplômes et expériences,
- Liste des aménagements et améliorations de l'alpage que le candidat souhaite mettre en œuvre durant son contrat.

Critères de sélection

Les critères de sélection seront les suivants :

- Complétude du dossier (critère éliminatoire),
- Engagements et moyens mis en œuvre par le candidat pour répondre à l'appel à candidature (5 points),
- Provenance territoriale des troupeaux et / ou siège de l'exploitation (5 points),
- Compréhension et réponses aux attentes du cahier des charges (10 points).

Autorisation administrative d'exploiter

Cette autorisation ne constitue pas une pièce obligatoire à la réponse du présent Appel à Candidature. Au terme du recueil des candidatures, la Ville d'Ugine établira une liste de candidats retenus par ordre de priorité. Seuls le ou les candidats retenus devront ensuite déposer une demande d'autorisation d'exploiter auprès de la Direction Départementale des Territoires de la Savoie qui délivrera la ou les autorisations d'exploiter.

Cette autorisation devra toutefois être fournie obligatoirement afin d'établir la Convention Pluriannuelle de Pâturage.

Publicité

Le présent Appel à Candidature est publié sur le site internet de la Ville d'Ugine et disponible à l'accueil de la Mairie.

Un relai de communication est également assuré par les réseaux sociaux ainsi que par une parution d'annonces légales, dans le journal spécialisé *Terres des Savoie*.

Annexes

- Cahier des charges comprenant les caractéristiques d'exploitation de l'alpage – annexe 1
- Cartographie de l'alpage proposé à l'exploitation – annexe 2